



MAIRIE
de
VALLIQUERVILLE
76190

ARRÊTÉ DU MAIRE - A2026_44

Le Maire de la Commune de VALLIQUERVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales L2213-6; L2215-4 et L2215-5,

Vu le code de la voirie routière L113-2; L115-1 à L116-8; L123-8; L131-1 à L131-7; L141-10 et L141-11,

Vu la demande en date du 24 avril 2026 de **GARCZYNSKI TRAPLOIR**, dans le cadre d'une alimentation électrique pour un nouveau bâtiment niveau de la Route des Viviers à Valliquerville (76190) à partir du **12 mai 2026**,

Vu la nécessité de garantir la sécurité publique et d'éviter tout accident pendant la durée des travaux, il y a lieu de réglementer **la circulation à partir du 12 mai 2026 et jusqu'à la fin des travaux**.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera **INTERDITE** au niveau du chantier.

Article 2 : Des panneaux conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront apposés par les soins de l'entreprise **GARCZYNSKI TRAPLOIR** afin de signaler les prescriptions de circulation aux usagers des voies concernées, pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie d'YVETOT ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime ;
- l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR.

À Valliquerville, le vendredi 24 avril 2026.

Le Maire,



M. Jacque CAHARD.

Horaires d'ouverture au public : lundi 08h30-10h30, mardi 15h-18h, mercredi 15h-17h et vendredi 15h-19h
fermé le mardi pendant les vacances scolaires

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Mise en impasse de part et d'autre du chantier, accès riverains maintenu

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 2 4 0 4 2 0 2 6

Nom : DELASALLE Prénom : Margaux Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>0.71446151,49.61833499 0.71734756,49.61868253 0.71751923,49.61836974 0.71526617,49.61779291 0.71446151,49.61833499</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

{49.618335 0.714462}; {49.618683 0.717348}; {49.618370 0.717519}; {49.617793 0.715266}; {49.618335 0.714462};